Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_106-DE

Roi Morvan Communauté

**Extrait du registre des délibérations**
**Séance du 28 mai 2026**

*L'an 2026, le jeudi 28 mai à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 22 mai, s'est réuni à Berné sous la présidence de Monsieur Sébastien WACRENIER, Président de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires** : *Mesdames et Messieurs : Gilles BERNARD, Benoît BERNY, Jean-Michel BOUEDEC, Laurent BOUKANDJA, Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Claudine CORFDIR, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christian FAIVRET, Marilyne FEBVIN, Maryse FLEGEO BRACHET, Bérangère FRITZ, René GRY, Floriane GUILLANIC, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Eric JEAN, Michel LAVOLE, Erwan LE CORRE, Solenn LE FERREC, Annie LE GAL, Thierry LE NY, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Caroline NENEZ, Pierre-Marie QUESSEVEUR, Fabrice RAUD, Yvonne RAYER, Benoît RIVALAN, Daniel SKOCZ, Morgane ULLIAC, Liliane VAILLANT, Sébastien WACRENIER*

**Délégués suppléants** : *Mesdames et Messieurs : /*

**Etaient absents / excusés** : *Mesdames et Messieurs : Bernard COSPEREC, Martine LE BARTZ, Monique LE CREN, Annie LE GOFF, Gwendoline LE STER, Gérard RIO, Laëtitia ROYANT, Natacha SANNIER, Raymond SIOU, Corinne VOLA*

***Pouvoirs*** *: Bernard COSPEREC à Jean-Charles LOHE, Martine LE BARTZ à Laurent BOUKANDJA, Gwendoline LE STER à Paul COZIC, Laëtitia ROYANT à Sébastien WACRENIER, Corinne VOLA à Jean-Luc GUILLOUX*

| | |
|---|---|
| *Nombre de membres au conseil :* | *44* |
| *Présents :* | *34* |
| *Votants :* | *39* |

**Le quorum de 23 membres présents est atteint**

A été nommée secrétaire de séance : David GUILLOUX

2026_106

## Tourisme/Culture/Patrimoine – Nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec La Grande Boutique 2026-2029

Depuis 1998, La Grande Boutique à Langonnet, centre de création de musiques populaires de Bretagne et du monde, constitue un pôle artistique et culturel de référence en centre Bretagne. Pensée comme une alternative culturelle en milieu rural, elle propose des espaces de travail aux artistes, et garantit une présence artistique sur un territoire éloigné des centres urbains et des équipements culturels.

Depuis sa création, le projet culturel et artistique de la Grande Boutique s'est développé, consolidé, et bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance institutionnelle, professionnelle, publique et nationale. La Grande Boutique est labellisée Scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire.

Les principaux financeurs du projet d'activités de La Grande Boutique sont :

- La commune de Langonnet
- Roi Morvan Communauté
- La communauté de communes du Kreiz Breizh
- Le Département du Morbihan
- Le Département des Côtes d'Armor
- La Région Bretagne
- Le Ministère de la culture à travers la DRAC

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_106-DE

Ils s'engagent à travers la signature d'une convention pluriannuelle rattachée au projet d'activités résumé ci-après :

1. Le projet d'activités 2026-2029

Suite au renouvellement de l'appellation SCIN « art en territoire » par le ministère de la Culture en octobre 2025, La Grande Boutique propose un nouveau projet d'activités pour la période 2026 à 2029, dans lequel elle maintiendra ses ambitions artistiques et son projet culturel de territoire dans ses contours actuels, en s'appuyant sur les coopérations locales, régionales et nationales, tout en s'adaptant à un cadre économique contraint lié à la baisse de certaines subventions (Conseil Départemental du Finistère et SACEM, et à l'augmentation structurelle des charges de fonctionnement, notamment salariales).

Son action se construira sur ces trois axes d'activités :

- la diffusion de spectacles au travers d'une programmation dans et hors-les-murs, sur 3 départements, 3 communautés de communes et une dizaine de communes, incarnée par la saison culturelle itinérante Le Plancher scène du kreiz breizh
- le soutien à la création auprès d'équipes artistiques régionales, nationales et internationales
- la mise en œuvre d'actions culturelles en direction de différents publics, prioritairement le jeune public

Au regard des évolutions de son territoire et des politiques culturelles qui s'y dessinent par le prisme des Pactes culturels signés entre les collectivités territoriales et l'État, elle agira sur des axes spécifiques afin de continuer à jouer un rôle structurant dans le champ culturel en Centre Bretagne :

→ faire évoluer ses méthodologies de construction de projets pour œuvrer davantage en faveur des droits culturels de la population du Centre Bretagne

→ renforcer l'inscription territoriale sur 3 Départements (Morbihan, Côtes d'Armor et Finistère) et prioritairement sur 2 EPCI (Roi Morvan Communauté et Communauté de Communes du Kreiz Breizh) par une diffusion de spectacles hors et dans les murs

→ gagner en cohérence dans le champ de l'action culturelle par la mise en œuvre de parcours s'appuyant sur les 3 piliers de l'EAC : l'acquisition de connaissances ; la pratique artistique et scientifique ; la rencontre avec les œuvres, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels

→ poursuivre notre politique de soutien à la création majoritairement auprès des équipes artistiques régionales, mais aussi nationales voire internationales

→ prendre en compte les grands enjeux contemporains de transition écologique (en référence au plan du ministère de la Culture défini par le Cadre d'Actions et de Coopération pour la Transformation Écologique - CACTÉ) et sociétale (égalité professionnelle, lutte contre les Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuelles – plan VHSS du ministère de la Culture)

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_106-DE

Objectifs de volume de diffusion et de fréquentation de la saison Le Plancher au regard des volumes pratiqués les 4 dernières années :

→ environ 35 spectacles et 40 représentations dont 20 à 25 hors-les-murs par an
→ entre 2 800 et 3 400 spectateurs par an

Objectifs de répartition territoriale :

→ Répartition majoritaire de la diffusion sur Roi Morvan Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh en relation avec les Pactes Culturels signés avec l'Etat, la Région Bretagne et les Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan :

- 50 % par an des 40 représentations sur Roi Morvan Communauté : 30% à Langonnet (dans et hors les murs) et 20% dans d'autres communes de la communauté de communes
- 30% sur la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
- 20% sur Poher Communauté
- Diffusion sur 10 communes en moyenne, sur 3 communautés de communes et 3 Départements chaque année

Les communes récurrentes chaque année seront les mêmes que celles parcourues entre 2022 et 2025 :

- **Côté Morbihan / Roi Morvan Communauté (RMCOM)**

- Langonnet - 1930 habitants – La Grande Boutique (jauge : 100), salle des fêtes (jauge : 250), médiathèque (jauge : 50), place plantée, Vallée de St Maur
- Gourin - 3960 habitants – salle des fêtes (jauge 350), parc de Tronjoly, cinéma Jeanne d'Arc (jauge : 120)
- Ploërdut – 1255 habitants – salle des fêtes (jauge : 300)

- Côté Côtes d'Armor / Communauté de Communes du Kreiz Breizh (CCKB)

- Kergrist-Moëlou – 650 habitants – salle des fêtes (jauge : 250)
- Rostrenen – 3200 habitants – salle des fêtes (jauge : 250), Garaj Duro (nouveau lieu depuis 2025 - jauge : 130), Ciné Breiz (nouveau lieu depuis 2024, jauge : 200)
- Lanrivain – 450 habitants – site de St Antoine
- Paule – 400 habitants – Café concert L'Eldorado

- Côté Finistère / Poher Communauté

- Poullaouën – 1500 habitants – salle des fêtes (jauge : 350)
- Carhaix – 7300 habitants – Espace Glenmor (jauge : 500), cinéma Le Grand Bleu (jauge : 150), Maison de l'Enfance (jauge : 60)

2. La convention 2026-2029

Pour rappel, la convention 2022-2025, prévoyait le versement par RMCom d'une subvention de fonctionnement annuelle de 7 000€ et de 1 500€ pour le festival le Plancher du monde.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_106-DE

Ce dernier a été stoppé en 2025 pour des raisons économiques, de fréquentation insuffisante et de concurrence avec d'autres évènements culturels de proximité sur la même date.
Compte tenu des orientations prises dans le projet d'activités 2026-29 sur la diffusion des spectacles et autres animations sur trois communes du Pays du roi Morvan (Langonnet, Gourin, Ploërdut), ainsi que le rapprochement avec les écoles du territoire, il est proposé de ne plus conditionner les 1 500 € à la réalisation du Festival et de verser une subvention annuelle globale de 8 500€.

Les principaux points de la nouvelle convention se rapportant à Roi Morvan communauté sont résumés ci-après.

## Préambule

**Roi Morvan Communauté** s'est engagée, pour la période 2024-2027, dans un Pacte de développement culturel, avec l'État – DRAC Bretagne et la Région Bretagne. Sa politique culturelle s'écrit en corrélation avec le projet de territoire 2021-2027, qui affirme la volonté de la collectivité de développer une politique culturelle ambitieuse et la présence artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire. Elle s'adresse à la fois aux habitants et habitantes du territoire, aux acteurs qui portent des projets artistiques et culturels, et aux structures qui les accompagnent. Ce partenariat constitue une étape majeure dans la structuration d'une politique culturelle communautaire attentive à l'équité territoriale et soucieuse d'accompagner des projets favorisant la rencontre, le partage, l'expérimentation et l'émancipation des habitants et habitantes, quel que soit leur âge.
Le diagnostic mené en 2024 a permis à Roi Morvan Communauté de définir quatre grandes orientations prioritaires et structurantes : développer l'ingénierie culturelle communautaire ; soutenir les forces vives du territoire pour une meilleure structuration de l'activité culturelle ; favoriser la participation active des habitants à la vie culturelle ; mobiliser l'action collective au service des ressources culturelles et patrimoniales. Ces orientations guident l'ensemble des actions de la collectivité et servent de cadre à ses partenariats avec les acteurs culturels et associatifs.
Le projet artistique et culturel porté par l'association La Grande Boutique s'inscrit pleinement dans ce cadre. Il contribue à développer l'offre culturelle sur le territoire du Pays du Roi Morvan, à favoriser l'accès des habitants et habitantes à la pratique et aux œuvres artistiques, à accompagner les artistes et les initiatives locales, et à renforcer la structuration et la coopération des acteurs culturels. C'est pourquoi Roi Morvan Communauté décide d'accorder son soutien à l'association, afin de consolider son rôle de pôle de ressources artistiques et de promouvoir le développement culturel et artistique du territoire, en cohérence avec les priorités du Pacte et les ambitions du projet de territoire.

## Article 1- Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » et les partenaires publics pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de financement, de relations avec ses partenaires institutionnels et de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-245614417-20260528-2026_106-DE

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet

**Article 3 - Durée et renouvellement**

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit de 2026 à 2029, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

**Article 5 – Conditions de détermination de la contribution financière.**

Pour permettre la mise en œuvre du projet porté par le bénéficiaire, les partenaires publics signataires de la présente convention s'engagent à contribuer pour la période concernée à son financement par le biais de subventions, dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire.
La détermination et les modalités de versement des contributions financières des partenaires publics sont fixées de façon bilatérale chaque année dans le cadre de conventions financières ou selon les modalités de la collectivité, conclues entre la structure et chacun des signataires des présentes.
La contribution des partenaires publics est une aide au fonctionnement, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention.
Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

**5.5 Roi Morvan Communauté**

La participation financière annuelle de Roi Morvan Communauté sera de 8 500 € pour le fonctionnement et sera validée chaque année par les instances communautaires.
La Grande Boutique adressera chaque année à la Communauté de communes un dossier de demande de subvention culturelle accompagné d'un bilan des activités réalisées l'année précédente et d'un budget prévisionnel.

En annexes, sont présentés la convention pluriannuelle d'objectifs de la Grande Boutique – 2026 à 2029, ainsi que le projet d'activités qui s'y rattache.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- **d'approuver le contenu de la nouvelle convention d'objectifs avec La Grande Boutique pour la période 2026 à 2029 se rapportant à Roi Morvan Communauté**
- **d'approuver le montant de la subvention annuelle fixé à 8 500€.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,
Sébastien WACRENIER